

Décision

Générale

colonial

Décision n° 985 28 décembre 1941

n° 985 28

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date de publication
28 décembre 1941

Date du numéro
31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le patron de vedette de 2e classe Ali Roble est licencié de son emploi pour compter du 2 janvier 1942. L'intéressé réunissant à cette date plus de 20 ans de services aura droit à une allocation viagère annuelle de deux mille francs.